



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>14/11/2014</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>14/11/2014</b>	N° d'enregistrement <b>F05216P0077</b>
--	--	---

### 1. Intitulé du projet

Création du parc d'activités de la Bayonne

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L311-2 du code forestier portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

La communauté de communes de Grand-Lieu prévoit la création du parc d'activités de la Bayonne, d'une superficie de 50 ha, sur la commune de Montbert. Le site correspond à l'ancien CHS de Montbert qui était pour moitié urbanisé, le reste étant boisé.

Défrichement de 10,15 ha, composé de pins noirs d'Autriche, pins sylvestre, chêne rouge d'Amérique....

Le parti d'aménagement est le suivant :

Espace cessible → 30 ha

Total → 50 ha

#### **4.2 Objectifs du projet**

Création d'un parc d'activités, permettant le développement de l'activité économique sur la commune de Montbert, en convertissant le site de l'ancien CHS, site pour moitié urbanisé, le reste étant boisé. La reconversion du CHS permet de limiter l'impact sur les surfaces agricoles.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Le projet consiste à défricher 10,15 ha de bois.  
Le défrichage sera réalisé par abatage, débardage mécanisé et arrachage des souches.  
Voie structurante  
Bâtiments au fur et à mesure de l'implantation des entreprises.

#### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le défrichage laissera place à un parc d'activités et ses équipements (bassin de rétention, réserve incendie..).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure menée à ce jour, mais le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, étude d'impact au titre de la rubrique 36, autorisation de défrichement et à permis d'aménager.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de défrichement au titre du Code forestier

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface globale du projet	50 ha
Surface de défrichement	10,15 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit les Loges  
44140 Montbert

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 27 '17.3" O Lat. 47 ° 05 '42.7" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancien CHS qui n'est plus en activité, quelques parcelles sont cultivées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme  
Date d'approbation : 19 décembre 2013  
Zone AUeb et UEb

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIÉFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le classement des voies bruyantes. A proximité du site en projet, 2 voies sont classées : l'A83 de catégorie 1 et la DR 137 de catégorie 3

10

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

OUI  NON

Zone délimitée par le recensement communal et lors de l'état initial du dossier loi sur l'eau. Les zones humides du recensement communal seront préservées.

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

OUI  NON

Le projet devrait supprimer 670 m<sup>2</sup> de zone humide, le dossier loi sur l'eau prévoira les mesures compensatoires à mettre en oeuvre.

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

OUI  NON

Le dossier départemental des risques majeurs, ne définit pas de risques sur la commune.

Il n'existe pas de PPRI sur la commune de Montbert, cependant la commune est concernée par l'atlas des zones inondables du bassin versant du lac de Grand-Lieu. Le secteur d'étude n'est pas concerné par cet atlas.

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

La commune est concernée par une sismicité modérée.

Aléa retrait gonflement des argiles : aléa faible.

dans un site ou sur des sols pollués ?

OUI  NON

dans une zone de répartition des eaux ?

OUI  NON

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

OUI  NON

dans un site inscrit ou classé ?

OUI  NON

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

OUI NON

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

OUI  NON

Le site Natura 2000 le plus proche est le SIC Lac de Grand-Lieu, situé à environ 11,3 km du site d'étude. La ZPS Lac de Grand-Lieu se situe à 11,7 km du site d'étude.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

OUI  NON

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction partielle d'un boisement, le diagnostic faune/flore réalisé ne relève pas de contraintes fortes, les sensibilités environnementales sont faibles. En fonction du plan d'aménagement, des mesures compensatoires seront mises en places afin de réduire les incidences.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 à plus de 11 km.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Le projet prévoit le défrichage de 10,15 ha de bois (pin noir d'Autriche, pin sylvestre, chêne rouge d'Amérique...). Le défrichage fera l'objet d'une compensation non définit à ce stade.

Le projet consomme environ 9,5 ha de terres agricoles (prairie). Des accords ont été trouvés avec les différents propriétaires et exploitants. La SAFER a été associée à cette démarche.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

Projet hors zone inondable.

Sismicité niveau 3, risque modéré.

Aléa retrait et gonflement des argiles : aléa faible

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

Pendant la phase travaux : bruit lors de la coupe des arbres, activités de terrassement, de création de voirie et liés aux véhicules de chantiers.

Pendant la phase exploitation : les entreprises implantées respecteront la législation en vigueur ; le parc d'activités générera un trafic routier, l'impact de ce dernier sera toutefois limité, le site correspondant à l'ancien CHS qui engendrait déjà un trafic routier important.

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

En phase chantier : le projet sera source de vibration liés aux opérations de mise en oeuvre des matériaux pour les chaussées. Pour limiter les nuisances, le chantier sera limité aux horaires 7h-18h, du lundi au vendredi. Le travail de nuit et les jours fériés est proscrié.

En phase exploitation : vibrations liées au passage des camions. La vitesse sera limitée au sein du parc d'activités.

Ces nuisances existes déjà du fait de la proximité de la RD 137.

Est-il concerné par des vibrations ?

L'aménagement du parc d'activités engendrera la mise en place de luminaires adaptés. Les luminaires répondront à la législation en vigueur afin de limiter la pollution diffuse.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

**Pollutions**

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Les eaux pluviales du site seront tamponnées et traitées dans des bassins de rétention. Les bassins seront réalisés dès le début des travaux. Le dossier loi sur l'eau définira les volumes, débit de fuites et ouvrages de traitement adaptés à mettre en place.

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Lors de la phase travaux, les déchets de chantier seront évacués dans des décharges agréées. Le projet engendrera le rejet d'eaux usées. Ces dernières seront traitées par la station d'épuration propre au parc d'activités

**Patrimoine /  
Cadre de  
vie /  
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Les terrains boisés et agricoles seront urbanisés. Le projet consomme 10,15 ha de bois et 9,5 ha de parcelles agricoles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet verra s'installer des entreprises. Le terrain d'emprise du projet correspond pour la plus grande partie à l'ancien site du CHS (site urbanisé pour moitié), ce qui permet la reconversion de ce site.

Le projet de défrichement faisant l'objet de ce cas par cas ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact, en raison des éléments suivants :

- les essences en présence dans ce boisement (pour la partie faisant l'objet du défrichement) ne présentent pas d'intérêt particulier (pin noir d'Autriche, pin sylvestre, chêne rouge d'Amérique...)

- le diagnostic faune/flore n'a pas mis en évidence de sensibilité particulière. Aucune espèce végétale protégée n'a été mise en évidence.

Le dossier loi sur l'eau et l'étude d'impact lié à la rubrique 36 décriront et répondront de façon adéquate aux impacts du défrichement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires:

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 6 :	diagnostic faune-flore

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA CHEVROLIERE

le, 13 novembre 2014

Johann BOBLIN, Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu

Signature